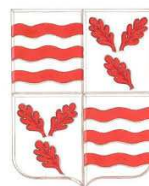


# Rallye sprint du Trèfle

29 et 30 Septembre 2018

## REGLEMENT



[www.r-ac.be](http://www.r-ac.be)

**Club organisateur :**  
Responsible Auto Club

**N° d'entreprise :**  
0839297844

**Epreuve :**  
**Rallye sprint du Trèfle**

**Visa ASAF**  
n° : 009

**Date :**  
29 et 30 Septembre 2018

**ADRESSE DES VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES :**

Maison du Crochet  
Rue des Arzières 24  
6440 Froidchapelle

### **Règlement particulier**

15/08/18	20h00	Parution du règlement
16/08/18	08h00	Date de début des engagements
25/09/18	20h00	Clôture des engagements pour participer à l'attribution des numéros
26/09/18	19h00	Attribution des numéros
	20h00	Affichage de la liste des engagés sur le site du club <a href="http://www.r-ac.be">www.r-ac.be</a>
29/09/18	12h45	Ouverture de la permanence
	13h00	Ouverture des vérifications administratives
	14h30	Ouverture des vérifications techniques
	13h00	Début des reconnaissances
	17h00	Fermeture des vérifications administratives
	18h30	Fermeture des vérifications techniques
	20h00	Fin des reconnaissances
30/09/18	06h30	Début des reconnaissances
	06h30	Ouverture des VA et VT (représentation). Complémentaire avec accord de la direction course
	07h00	Fermeture des VA et VT (complémentaires)
	07h30	Fin des reconnaissances
	07h30	Affichage de la liste des équipages et voitures qualifiés
	07h45	Ouverture du parc fermé ( 2 par minutes ) <a href="http://www.r-ac.be">www.r-ac.be</a>
	08h22	Départ de la voiture n°1 du parc fermé pour le tronçon 1
	11h15	Départ de la voiture n°1 du parc fermé pour le tronçon 2
	14h08	Départ de la voiture n°1 du parc fermé pour le tronçon 3
	16h30	Départ de la voiture n°1 du parc fermé pour le tronçon 4
	17h11	Rentrée de la 1ere voiture au parc fermé
	+ 30'	Affichage OFFICIEUX des résultats après la rentrée de la dernière voiture
	+ 30'	Affichage Officiel des résultats
	+ 30'	Proclamation des résultats (Maximum à 22h00)

## **DIRECTION DE COURSE**

Directeur de Course : Jauquet Nicolas	Lic. ASAF : 302
Directeur de Course adjoint : Verbruggen Didier	Lic. ASAF : 303
Directeur de Sécurité : Jauquet Steve	Lic. ASAF : 301
Directeur de Sécurité adjoint : Jauquet Alain	Lic. ASAF : 296
Secrétaire du meeting : François Vincent	Lic. ASAF : 297
Secrétaire du meeting adj : Pereaux Sophie	Lic. ASAF : 299
Relation concurrents : Vanesse Didier	Lic. ASAF : 356
Relation concurrents : Keppens Eric	Lic. ASAF : 230
Service médical : CRS	
Ambulances : Param services ASBL	Nombre : 2
Responsable du Parc Fermé : Responsable Auto Club	
Responsable matériel : Jauquet Florian	
Responsable de l'ES : Jauquet Steve	Lic. ASAF : 301
Responsable équipe sécurité : Carême Christian	Lic. CAS : 20100
Modave Louis	Lic. CAS : 20402

## **OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE**

### Commissaire Sportifs :

Président de Collège : Roquet Michel	Lic. ASAF : 951
Membres : Kröner André	Lic. ASAF : 347

### Commissaire Techniques

Président de Collège : Gilbert Georges	Lic. ASAF : 973
CT : Tournay Pierre	Lic. ASAF : 365
CT : Tournay Fabian	Lic. ASAF : 231
CT : Bernard Alain	Lic. ASAF : 965
CT : Deneufbourg Patrick	Lic. ASAF : 226
CT : Lejeune René	Lic. ASAF : 227
CT : stagiaire : Deneufbourg Franz	Lic. ASAF : 241
CT : Secrétaire : Catoul Marie Luce	Lic. ASAF : 964
CT : Secrétaire : Liemans Katia	Lic. ASAF : 902
Observateur : Demarche Christophe	Lic. ASAF : 998
Inspecteur sécurité : Puissant Jean Claude	Lic. ASAF : 957
IS stagiaire : Gérard Jean Marie	Lic. ASAF : 836

## **PERMANENCE**

Avant le meeting

0479 734 794 **entre 19h00 et 20h00**

Ou

[engagementtrefle@gmail.com](mailto:engagementtrefle@gmail.com)

**aucune réponse sera faite via « facebook , twiter , forum , ... »**

Pendant le meeting

Jauquet Steve	Maison du Crochet de Froidchapelle
29/09 au 30/09	0493/ 99 47 45

Après le meeting

Jauquet Steve	<a href="mailto:jauquetsteverac@gmail.com">jauquetsteverac@gmail.com</a>
---------------	--

## **TABLEAU D’AFFICHAGE**

Situation exacte :

Maison du Crochet  
Rue des Arzières  
6440 Froidchapelle

## **ORGANISATION**

### **Art. 1.- DEFINITION**

Les 29 et 30 Septembre 2018 une épreuve dénommée rallye sprint du Trèfle, Comptant pour le championnat de la Fédération Wallonie – Bruxelles et des CSAP Hainaut, Brabant, Luxembourg, Namur, Challenge Spécial Assiduité Performances Hennuyer et le Challenges des "Bourlingueurs" de l'ASAF sera organisée conformément aux dernières prescriptions de l'ASAF ainsi qu'au présent règlement, auxquels les participants s'engagent à se soumettre par le fait de leur présent engagement

**L'épreuve est OPEN (ENPEA)**

### **Art. 2.- PARCOURS**

Le Rallye-Sprint se disputera sur une étape spéciale en ligne d'une longueur de 11053 m (dont 0 % de terre), et sur 8083 m de liaison, à parcourir 4 fois, soit au total 76544m, dont 44212 m d'ES.

### **Art. 3.- ADMISSION DES VEHICULES**

- L'épreuve accueillera les concurrents des Divisions 1, 2, 3 et 4 ainsi que ceux des Divisions PH Classic et PH S/R

## Art. 4.- NOMBRES MAXIMAUX D'ENGAGES

### 4.1. DIVISIONS OBLIGATOIRES

**Le nombre de participants est limité à 120 en ce qui concerne le cumul des Divisions 1, 2, 3, 4, PH Classic et PH S/R (Voir Art 9.2 du RSG et Art. 5 du RPR)**

**ATTENTION :** Si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera intégralement et strictement appliquée.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes, 24 **(20%)** concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les 120 équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (voir Art. 9.2 du RSG).

Remarque : Les pilotes, prioritaires aux termes de l'art. 5.1.1 du RPR sont assurés d'être admis au départ pour autant que leur demande d'engagement complète et régularisée (droit d'engagement sur le compte bancaire) parvienne à l'organisateur avant le 31 Août à 12 heures.

Passé ce délai, plus aucune préséance ne leur sera accordée et leur demande sera traitée avec l'ensemble et suivant l'ordre chronologique de réception.

### Art. 5.- A) ENGAGEMENT (Important : Voir Art. 9 du RSG)

**Le bulletin d'engagement** lisiblement complété, accompagné de la fiche des « **Vérifications** » adéquate et du formulaire "Photocopies des licences", devra parvenir :

- **Par voie postale**, à l'adresse suivante :

Jauquet Florian	Rue de la Station 40	6440 Froidchapelle
-----------------	----------------------	--------------------

N.B. : Aucun envoi recommandé ne sera, ni accepté, ni retiré.

- à l'adresse E-mail :

<a href="mailto:engagementtrefle@gmail.com">engagementtrefle@gmail.com</a>	avec comme « objet » : <b>RS TREFLE</b>
--	---

- en ligne : <https://www.inscription-facile.com/form/JH6Ze4YUPilczMz8bsgK>

## **Les questions concernant les engagements uniquement par mail :** **engagementtrefle@gmail.com**

**Pour, au plus tôt, le 16 Aout et, au plus tard, le 25 Septembre**

**Le montant du droit d'engagement** devra OBLIGATOIREMENT être viré au crédit du seul compte bancaire suivant et s'y trouver en dépôt avant le 25 Septembre à 20 heures (Attention aux délais bancaires).

**N° : BE37 7320 2660 4828 BIC CREGBEBB Intitulé :RS TREFLE EQUIPAGE X/Y**

Rappel : Le double d'un formulaire de virement n'est pas une preuve de paiement.

Passé ce délai, il sera encore possible de s'inscrire ou de payer le montant des frais d'inscription jusqu'au 29 Septembre à 16heures, moyennant le paiement d'une majoration de 15 €. (Voir Règlement Sportif général, Art. 9.1.b)

### **Photocopies des licences :**

Afin de faciliter le travail administratif des organisateurs et en vue d'une gestion plus rapide du secrétariat de l'épreuve, les concurrents sont **tenus** de joindre à leur demande d'engagement, le document prévu à cet effet, reprenant les photocopies de leurs licences, en cours de validité (pilotes et co-pilotes).

Le montant de l'engagement est fixé à :

- 145 € pour les Divisions 1, 2, 3, PH Classic et PH S/R.
- 180 € pour la Division 4 ;

Les inscriptions pourront toutefois encore être acceptées jusqu'au jour de l'épreuve, au plus tard, 1h avant la fermeture du contrôle des documents, soit à 16h00 moyennant le paiement d'une majoration de 15€ (Voir Règlement Sportif Général, Art. 9.1.b.)

### B) ATTRIBUTION DES NUMEROS (Voir Art. 5 du RPRS)

L'attribution des numéros aura lieu le 26 Septembre à 19h00

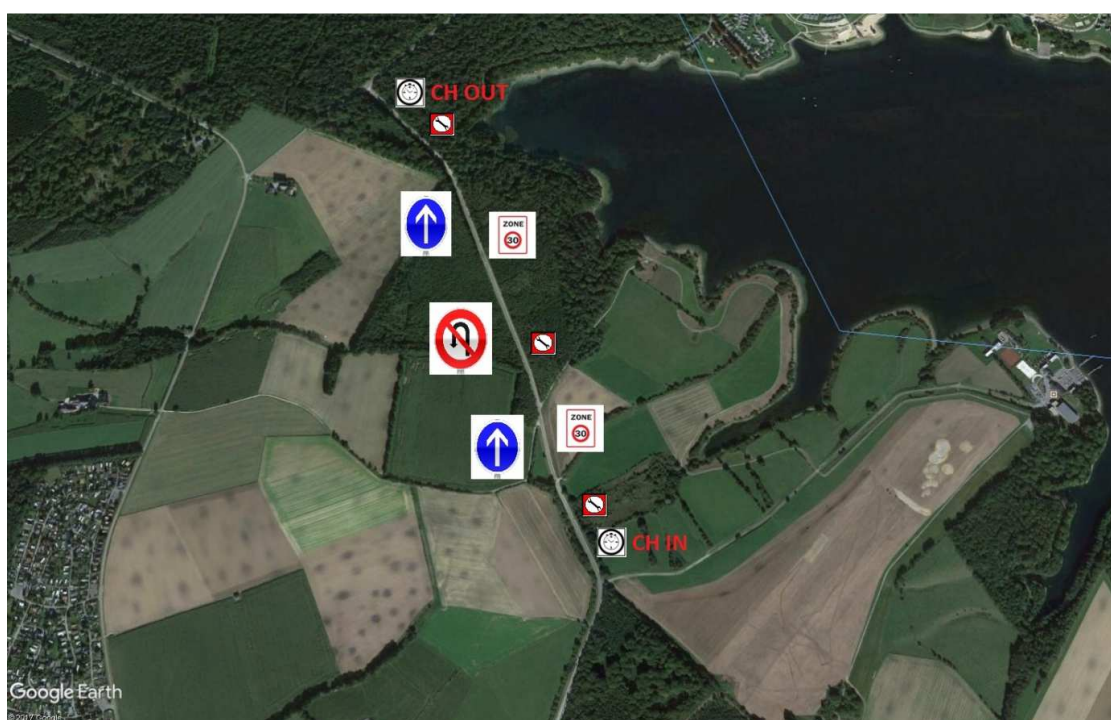
Les numéros, en Divisions 1, 2, 3 et 4, seront attribués de **1 à 200** ; en Division PH – SR, de **201 à 250** ; en Division PH - Classic, de **251 à 299** ;

Il est à noter que les concurrents des Divisions **PH Classic** et **PH SR** peuvent être **mélangés**, dans l'**ordre des départs**, selon leur niveau de performances présumé mais qu'ils doivent conserver le numéro spécifique à la Division, qui leur a été attribué.

### Art. 6.- ASSISTANCES - RAVITAILLEMENTS

Situation du parc d'assistance : Route de des Barrages

Accessible du Vendredi 18h00 au dimanche 20h00



L'assistance se fera entre la sortie de l'ES et le PF

L'usage d'une bâche imperméable, d'une dimension minimale de 3 mètres sur 4, déployée sous la voiture est obligatoire, sous peine d'une amende automatique de **25 €**.

Station à essence accessible durant l'épreuve : NON

### Art. 7.- RECONNAISSANCES

L'épreuve ne pourra être reconnue « librement » que le 29 Septembre 2018 entre 13h15 et 20h00 et le 30 Septembre entre 6h30 et 7h30

**Lors des reconnaissances, le PORT DU CASQUE EST INTERDIT**

### Art. 8.- PARC FERME

Le parc fermé sera situé rue des Arziers ou rue du moulin (suivant condition climatique)

Il sera accessible le 30 Septembre à partir de 7h45

## Art. 9.- VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Elles auront lieu le 29 Septembre entre 13h00 et 17h00 et le 30 Septembre entre 6h30 et 7h00 (pour les équipages qui ne peuvent se présenter la veille).

Elles se dérouleront : Maison du Crochet, Rue des Arzières 6440 Froidchapelle

!!! Pour un passage le dimanche matin il faut obligatoirement envoyer un mail à engagementtrefle@gmail.com pour accord !!! avec comme objet « VA trèfle »

### Documents à présenter :

- Cartes d'identité ;
- Permis de conduire ;
- Licences ASAF/VAS valides et d'un niveau suffisant ou "TP-B", "TP- A4" (50 €), valables pour ce seul meeting, à acquérir sur place auprès du Commissaire Sportif de l'ASAF ;
- Licences RACB valides, d'un niveau suffisant pour solliciter le "TP-." **obligatoire** requis (éventuellement : TP-A3) ;
- Le cas échéant, attestation de dérogation signée du Président de la CSAP du club organisateur ou du Président de l'ASAF, en vue de solliciter l'obtention d'un TP-A3 (50€) si nécessaire, auprès du Commissaire Sportif de l'ASAF.

## Art. 9. Vérifications administratives

A) Contrôle administratif obligatoire

Maison du Crochet , Rue des Arzières , 6440 Froidchapelle

### Documents à présenter :

- Carte d'identité ;
- Permis de conduire ;
- Licences ASAF/VAS valides et d'un niveau suffisant ou, "TP-B", "TP- A4" ou "TP-A3"(50 €), valables pour ce seul meeting, à acquérir sur place auprès du Commissaire Sportif de l'ASAF ;
- Licences RACB valides, d'un niveau suffisant ou attestation de dérogation signée du Président de la CSAP du club organisateur ou du Président de l'ASAF, en vue de solliciter l'obtention d'un "TP-A4" ou d'un "TP-A3", si nécessaires, auprès du Commissaire Sportif de l'ASAF.

## AVERTISSEMENTS IMPORTANTS

**Seules, les licences VAS/ASAF ou les "TP-.." ASAF, autorisent la participation des pilotes et co-pilotes belges aux épreuves de l'ASAF, que ces épreuves soient "OPEN" ou NON.**

**Ces licences et "TP"-.." étant STRICTEMENT réservés aux porteurs d'un document d'identité émis par l'Etat Belge, chacun s'assurera qu'il entre dans les conditions requises pour participer à l'épreuve.**

L'épreuve étant inscrite au **calendrier OPEN (ENPEA)**, elle est ouverte aux **licenciés étrangers** porteurs d'une licence "Nationale" ou "Internationale", **à la condition** qu'une attestation délivrée par leur ASN de tutelle, de participer à l'épreuve concernée, soit jointe à leur engagement (Voir Art. 2.1.2, du RSG).

**N.B.** : Une **autorisation permanente** de l'ASN, figurant sur la licence est acceptable également.

Ces participants étrangers seront, alors admis au départ sous le couvert de leur seule licence **étrangère (pas de "TP-.." requis)**.

**Ni l'organisateur, ni la Fédération ASAF ne pourront être rendus (même moralement) responsables du refus d'un candidat-participant qui n'entrerait pas dans les conditions d'admission pour obtenir une licence ou un Titre de Participation ou parce qu'il n'aurait pas reçu de son ASN, l'autorisation de participer à cette épreuve, pourtant reprise au calendrier ENPEA belge.**



## Art. 10.- VERIFICATIONS TECHNIQUES

Elles auront lieu le 29 Septembre entre 14h30 et 18h30 les équipages qui en auront obtenu l'autorisation expresse de la part de l'organisateur, pourront se présenter le jour même de l'épreuve, à l'heure fixée par celui-ci.

**Les voitures de TOUTES les Divisions reprises au programme de l'épreuve y seront soumises.**

Elles se dérouleront à l'endroit choisi par l'organisateur et suivant le timing établi par lui.

Parking devant la buvette du foot

UN CH SERA OPERATIONNEL LE SAMEDI, LES HEURES DE PASSAGE SERONT consignées sur [www.r-ac.be](http://www.r-ac.be) avec la liste des numéros)

Pour un passage le dimanche matin il faut obligatoirement envoyer un mail à [engagementtrefle@gmail.com](mailto:engagementtrefle@gmail.com) pour accord !!! avec comme objet « VT trèfle demande »

Pénalité : retard ou avance jusqu'à 15 min = 25€

plus de 15 min = hors course

## **PAS DE DEROGATION LE JOUR DE L'EPREUVE**

Lieu des éventuelles VT finales : Parking devant le terrain de football

## Art. 11.- DEVOIRS DES CONCURRENTS EN CAS D'ACCIDENT

Si, lors d'une compétition, des concurrents occasionnent des dégâts, ceux-ci, quels qu'ils soient, devront être déclarés dans la demi-heure après l'arrivée du véhicule en fin de section (en fin de boucle)

## Art. 12.- OBLIGATOIRE, EN CAS D'ACCIDENT

Si, lors compétition, un véhicule subit une sortie de route avec impact de quelque nature ou importance que ce soit, il **devra** être présenté aux Commissaires Techniques de cette compétition dès la fin de la boucle en cours.

Emplacement des VT après abandon ou sortie de route : parking devant le terrain de football

## Art. 13.- PROCLAMATION DES RESULTATS

La proclamation des résultats aura lieu, dans l'ordre décrit ci-dessous et suivant le timing suivant : 30 minutes après l'officialisation des résultats, au chapiteau , rue des arzières 6440 Froidchapelle

### Coupes aux :

- 1<sup>ère</sup> Dame du classement de la Division PH S/R
- 1<sup>ers</sup> de la Division PH S/R (pilotes et co-pilotes).
- 1<sup>ère</sup> Dame du classement de la Division PH Classic (3 classes confondues).
- 1<sup>ers</sup> de chaque classe PH Classic (pilotes et co-pilotes).
- 1<sup>ers</sup> du classement de la Division PH Classic (3 classes confondues -pilotes et co-pilotes).
- 1<sup>ère</sup> Dame du classement de la Division 4.
- 3 premiers de chaque classe (pilotes et co-pilotes) de la Division 4.
- 3 premiers de la Division 4 (pilotes et co-pilotes).
- 1<sup>ère</sup> Dame du classement (D1, 2 et 3 confondues).
- 1<sup>er</sup> équipage féminin (D1, 2 et 3 confondues).
- 1<sup>ère</sup> écurie du classement (D1, 2 et 3 confondues).
- 3 premiers de chaque classe des Divisions 1, 2 et 3 (pilotes et co-pilotes).
- 5 premiers du classement des D1, 2 et 3 confondues (pilotes et co-pilotes).

## Art. 14.- DIVERS

Road Book d'assistance oui

\*Panonceaux "assistance" non

\*Programme oui

\*Restauration oui

\*Logement [www.froidchapelle.be](http://www.froidchapelle.be)



## Art. 15. -LITIGES

Voir les dernières prescriptions de l'ASAF (Chapitre IV)

Tous les cas non prévus au présent règlement, tous les litiges et toutes les contestations seront tranchés par la Direction de Course en accord avec le Collège des Commissaires Sportifs.

En ce qui concerne les articles non repris au présent règlement, le texte des dernières Prescriptions de l'ASAF sera d'application.

## APPROBATION

Le présent règlement a été approuvé par :

Limbourg Eddy Lic. N° 311, en date du 08/08/2018 (CSAP Hainaut)

Bario Katty Lic. N° 011 en date du 11 Août 2018 pour le secrétariat de l'ASAF

La licence d'homologation du parcours a été délivrée par :

Puissant Jean Claude , Lic. N° 957, en date du 21 Juin 2018

<b>Club organisateur : Responsable Auto Club Date : 29 et 30 Septembre 2018</b> <b>Epreuve : RS du Trèfle</b>	<b>N°</b>
<b>Bulletin d'inscription à renvoyer pour le 25 Septembre à 20h00</b> <b>A Jauquet Florian Rue de la Sation 40 , 6440 Froidchapelle ou par mail : engagementtrefle@gmail.com</b>	

**C A S E S   R E S E R V E E S   A   L ' O R G A N I S A T I O N**

<b>Engagement reçu</b> le...../...../.....	<b>Paieement reçu</b> le...../...../.....	<b>DIVISION</b>		<b>ORDRE D'INSCRIPTION</b>
		<b>CLASSE</b>		

**PILOTE/CONDUITEUR** (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Je, soussigné(e),  
 Nom : ..... Prénom : ..... Homme / Femme  
 Si pseudonyme : « ..... »  
 Né(e) le : ..... Adresse : ..... n° : .....  
 Code postal : ..... Localité : .....

**Accepte**  **n'accepte pas**  
 d'être placé(e) sur la liste des réservistes si le nombre maximum d'engagés est atteint.

Si nous devons vous contacter : N°. Tél/ GSM : ..... E-mail : .....

ASAF					VAS					N° Licence	Type	Ecurie
BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV			
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	.....	.....	.....

**CO-PILOTE / PASSAGER** (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom : ..... Prénom : ..... Homme / Femme  
 Si pseudonyme : « ..... »  
 Né(e) le : ..... Adresse : ..... n° : .....  
 Code postal : ..... Localité : .....

Si nous devons vous contacter : N°. Tél/ GSM : ..... E-mail : .....

ASAF					VAS					N° Licence	Type	Ecurie
BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV			
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	.....	.....	.....

**VEHICULE** : Marque : ..... Type : ..... Plaque n° : .....  
 Année de construction : ..... Châssis : ..... Cylindrée : ..... CC  
 Compagnie d'assurance : ..... N° de police : .....

DIVISION	Division 1	Classe 1	Min. A4	Classe 2	Min. A4	Classe 3		Min. A3	
		(0 à 1400 cc)		(+ de 1400 à 2000 cc)		( + de 2000 à 3500cc)			
CLASSE	Division 2	Classe 4	Min. A4	Classe 5	Min. A4	Classe 6	Min. A3	Classe 7	Min. A3
		(0 à 1400 cc)		(+ de 1400 à 1600 cc)		(+ de 1600 à 2000 cc)		(+ de 2000 à 3500cc)	
	Division 3	Classe 8	Min. A4	Classe 9	Min. A3	Classe 10	Min. A3	Classe 11	Min. A3
		(0 à 1400 cc)		(+ de 1400 à 1600 cc)		(+ de 1600 à 2000 cc)		(+ de 2000 à 3500cc)	
	Division 4	Classe 12	Min. A3	Classe 13	Min. A3	Classe 14	Min. A3	Classe 15	Min. A3
		(0 à 1600 cc)		(+ de 1600 à 2000 cc)		(+ de 2000 cc.) non limités si moteur/culasse origine- si pas, limités à 3500cc)		(=Div. 1 ou Div. 2 de + de 3500 cc -Pneus routiers obligatoires)	
	Division PH Classic	Classe 16	Min. A4	Classe 17	Min. A4	Classe 18	Min. A4		
		(de 0 à 1600 cc)		(+ de 1600 à 2000 cc)		(+ de 2000 cc)			
	Division PH S/R	Toutes Cylindrées Min. A3 (Cylindrée non limitée si moteur/culasse d'origine – si pas, limitée à 3500cc)							
	Division Histo/Démo	Toutes cylindrées - Licence minimale : R (VAS), L ou 1J-L (Cylindrée non limité si moteur/culasse d'origine – si pas, limitée à 3500cc)							

**Si le copilote ne possède pas de permis de conduire ou la licence requise pour la conduite du véhicule engagé, il mentionnera avant sa signature : "Je m'engage sur l'honneur à ne piloter en aucune circonstance".**

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, nous nous engageons à en observer toutes les prescriptions et certifions que les présentes données sont exactes. Nous certifions sur l'honneur que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée. Nous autorisons l'ASAF à effectuer toutes les vérifications reprises dans ses Prescriptions Sportives, destinées à en vérifier la conformité. Nous nous engageons, en outre, à nous soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui nous seraient imposés par l'organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Fait à ..... le ...../...../2018[.....]  
 (Faire précéder les signatures de la mention "Lu et approuvé")  
 Signature du pilote ..... Signature du co-pilote .....

<i>Epreuve : RS du Trèfle</i> <i>Date : 29 et 30 Septembre 2018</i>	<b>N° :</b>
--	-------------

## VERIFICATIONS

### PILOTE (remplir en caractère d'imprimerie, svp)

<b>Nom :</b> ..... Si pseudonyme : « ..... »	<b>Prénom :</b> .....	Homme / Femme  <i>(*biffer la mention inutile)</i>																										
<table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <th style="width:10%;">Province</th> <th colspan="5">ASAF</th> <th colspan="5">VAS</th> <th style="width:10%;">N° Licence</th> <th style="width:10%;">Type</th> </tr> <tr> <td style="text-align: center;"><input checked="" type="checkbox"/></td> <td style="text-align: center;">BT</td> <td style="text-align: center;">HT</td> <td style="text-align: center;">LG</td> <td style="text-align: center;">LX</td> <td style="text-align: center;">NA</td> <td style="text-align: center;">AN</td> <td style="text-align: center;">LI</td> <td style="text-align: center;">OV</td> <td style="text-align: center;">VB</td> <td style="text-align: center;">WV</td> <td style="text-align: center;">.....</td> <td style="text-align: center;">.....</td> </tr> </table>	Province	ASAF					VAS					N° Licence	Type	<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV	.....	.....		
Province	ASAF					VAS					N° Licence	Type																
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV	.....	.....																

### COPILOTE (remplir en caractère d'imprimerie, svp)

<b>Nom :</b> ..... Si pseudonyme : « ..... »	<b>Prénom :</b> .....	Homme / Femme  <i>(*biffer la mention inutile)</i>																										
<table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <th style="width:10%;">Province</th> <th colspan="5">ASAF</th> <th colspan="5">VAS</th> <th style="width:10%;">N° Licence</th> <th style="width:10%;">Type</th> </tr> <tr> <td style="text-align: center;"><input checked="" type="checkbox"/></td> <td style="text-align: center;">BT</td> <td style="text-align: center;">HT</td> <td style="text-align: center;">LG</td> <td style="text-align: center;">LX</td> <td style="text-align: center;">NA</td> <td style="text-align: center;">AN</td> <td style="text-align: center;">LI</td> <td style="text-align: center;">OV</td> <td style="text-align: center;">VB</td> <td style="text-align: center;">WV</td> <td style="text-align: center;">.....</td> <td style="text-align: center;">.....</td> </tr> </table>	Province	ASAF					VAS					N° Licence	Type	<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV	.....	.....		
Province	ASAF					VAS					N° Licence	Type																
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV	.....	.....																

### VOITURE \* (remplir en caractère d'imprimerie, svp)

Marque - Type	N° Plaque	N° de châssis	Cylindrée	Division	Classe
.....	.....	.....	.....CC	.....	.....

Compagnie d'assurance : .....		Police n : .....	
Numéros de portières/Capot avant		Elargisseurs de voies	
Pare-brise feuilleté		Pneumatiques	
Eclairage		Fixations des roues	
Documents de bord		Fonctionnement des freins	
Réservoir à essence		Anneaux de remorquage	
Canalisation d'essence		Conformité de classe	
Tôle pare-feu avant/arrière		Conformité de division	
Arceau de sécurité		Vêtements (Combinaison)	
Ceintures de sécurité / Harnais		Autocollants ASAF	
Batterie		Divers :	
Extincteur		<b>* Passeport ASAF PH n°</b>	
Appui-tête		EN ORDRE <input type="checkbox"/>	
Casque/ HANS		NON CONFORME <input type="checkbox"/>	
Fixations dans l'habitacle		<u>Commissaire Technique</u>	
Publicités sur vitres		Nom/Cachet :	
Rétroviseurs Ext. / Int.		Licence n°:	
Ornement extérieur		Visa des vérifications administratives :	
Echappement			
Protections des tuyauteries			
Sièges			

\* Renseignements d'identification à compléter par les participants avant le renvoi du document.

**Passage aux VT, le jour de l'épreuve: Dérogation préalable à obtenir de l'organisateur**

**Joindre votre palmarès SVP.**

# Copies de vos licences "sportives" 2018

Ce document fait partie des documents à fournir pour que votre engagement soit **enregistré**.

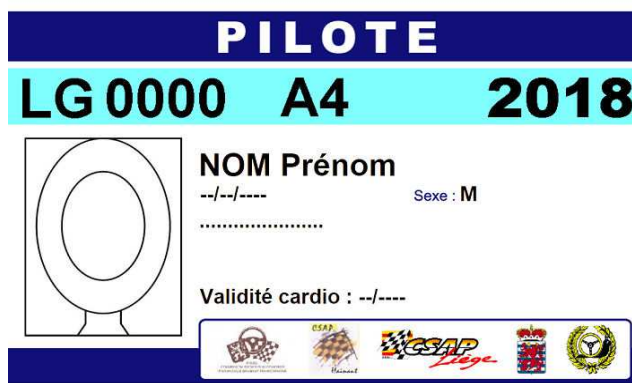
## Pilote :

- Je sollicite un « **T.P.** » et me présenterai aux V.A. de l'épreuve avec le formulaire ASAF complété.
- Je possède une licence d'une ASN étrangère et j'ai son autorisation\* de participer à cette épreuve (**OPEN uniquement**)
- Je possède une licence **ASAF** ou **VAS**

Placez ici la copie de votre licence face « année »  
Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée

2018

Placez ici la copie de votre licence face « photo »  
Exemple :



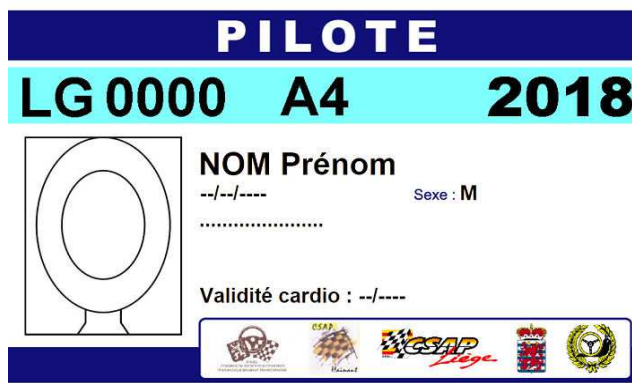
## Copilote :

- Je sollicite un « **T.P.** » et me présenterai aux V.A. de l'épreuve avec le formulaire ASAF complété.
- Je possède une licence d'une ASN étrangère et j'ai son autorisation\* de participer à cette épreuve (**OPEN uniquement**)
- Je possède une licence **ASAF** ou **VAS**

Placez ici la copie de votre licence face « année »  
Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée

2018

Placez ici la copie de votre licence face « photo »  
Exemple :



SVP, n'oubliez pas de préparer vos documents avant d'arriver à la table des vérifications administratives.

### Documents à présenter :

- Cartes d'identité ;
- Permis de conduire, svp ouvert si ancien modèle;
- Licences « Sportives » ASAF, VAS ;
- Licences RACB Sport en vue de l'obtention des « **T.P.** » désirés ;
- Licences et autorisation\* de leur ASN, pour les étrangers dans les épreuves OPEN.

Notez, ici, le numéro d'immatriculation du véhicule qui vous servira pour les reconnaissances :

.....

\* L'autorisation permanente figurant sur la licence elle-même, est suffisante.

**Aidez-nous à vous faire perdre moins de temps au contrôle administratif.**